



Apprieu le 20 décembre 2012

Objet : Connexion au Portail Famille

Madame, Monsieur,

Suite au changement de logiciel de gestion de vos services périscolaires, la commune d'Apprieu vous a adressé par courrier postal votre code d'accès au Portail Famille « Noé ». Ce mot de passe est délivré pour une famille, et aucun autre mot de passe ne pourra être délivré.

La connexion au site sera possible à compter du mercredi 26 décembre prochain, certaines données ont été pré-saisies, merci de les vérifier et de compléter le cas échéant pour accéder à votre portail il est impératif que nous ayons votre adresse mail, qui est aussi votre identifiant.

Nous ne possédons pas pour certaines familles cette adresse, nous vous remercions de la faire parvenir en Mairie par mail (mairie-apprieu@wanadoo.fr) dès que possible pour que votre compte puisse être activé.

Cette connexion est facultative et mes services restent à votre disposition pour toute demande d'inscription et ce aux heures d'ouverture de la mairie.

Les règlements intérieurs, en cours, restent d'actualité, pour le moment, notamment au niveau des délais de réservation.

Vous pourrez également régler vos factures adressées en fin de mois :

- Soit par chèque à l'ordre du Trésor Public, envoyé à la trésorerie du Grand Lemps - Rue Lamartine - 38690 Le Grand Lemps,
- Soit en mairie, auprès de l'accueil, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèce,
- Soit par carte bancaire en vous connectant sur le site internet de la Mairie : www.apprieu.fr



Mes services restent à votre disposition pour d'éventuelles questions et je sais que vous serez également compréhensif quant à la mise en place de ce nouveau logiciel, qui je l'assure va amener un véritable service à vous usagers.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Georges Ferreri